

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Harmonie Mutuelles et Malakoff Médéric s'associent pour créer Kalivia, un réseau d'opticiens agréés**

Paris, le 5 mars 2010 - **Malakoff Médéric, premier groupe paritaire de protection sociale, et l'Union Harmonie Mutuelles, premier groupe mutualiste, ont conclu un accord de partenariat visant à créer un réseau d'opticiens agréés, nommé Kalivia. Cet accord permettra aux deux partenaires d'offrir à leurs 6 millions de personnes protégées des prestations de soins de haute qualité, à des conditions tarifaires optimisées.**

Les opticiens membres du réseau Kalivia s'engageront à adhérer à la Charte qualité et à proposer des tarifs compétitifs. Les engagements qualité, qui dépasseront les pré-requis élémentaires (garantie casse des verres et de la monture par exemple) permettront d'offrir un service optimal aux assurés tout en valorisant la profession. Les opticiens agréés Kalivia bénéficieront du volume d'affaires potentiellement apporté par les 6 millions de personnes couvertes par Malakoff Médéric et Harmonie Mutuelles.

Tout opticien qui satisfait aux exigences qualitatives et tarifaires sera retenu et agréé Kalivia pour une durée de 3 ans. Durant cette période, tout nouvel opticien pourra rejoindre le réseau s'il répond aux conditions de l'appel d'offres.

Dans le cadre de ce partenariat, Malakoff Médéric et les mutuelles d'Harmonie Mutuelles créent à parité une société commune, baptisée Kalivia, dédiée à la constitution et l'animation de ce réseau. Kalivia s'appuiera sur les outils de tiers payant développés par Viamedis, 1<sup>er</sup> opérateur de tiers payant en France, pour assurer le traitement et le contrôle électronique des factures dans les réseaux.

**Kalivia, des atouts indéniables pour les opticiens : un réseau ouvert, l'exigence de la qualité de service, la reconnaissance du savoir-faire de l'opticien, la recherche du juste prix.**

- **Le caractère ouvert** du réseau est fondamental pour Malakoff Médéric et Harmonie Mutuelles : tous les opticiens dont les propositions répondront aux critères qualité et tarifaires du réseau pourront en être membres.
- **La qualité des prestations et du service client** est la première exigence : Kalivia a rédigé, en collaboration avec des opticiens, une Charte qualité propre au réseau. Celle-ci valorise les bonnes pratiques et vise à faire du réseau un modèle d'excellence, reconnaissable tant par les bénéficiaires que par la profession et le grand public.
- **La reconnaissance du savoir-faire de l'opticien** : Kalivia valorisera le rôle du professionnel dans le conseil et la vente : l'opticien sera libre de proposer l'ensemble de sa gamme de verres et montures, dans le cadre du référentiel de bonnes pratiques du Réseau.
- **La proposition tarifaire** sera évaluée au regard d'un référentiel prenant en compte les réalités économiques du marché de l'optique. Dans ce cadre, Malakoff Médéric et Harmonie Mutuelles ont pour objectif que **les équipements soient délivrés au juste prix.**

La démarche de conventionnement initiée autour de l'optique – Malakoff Médéric et les mutuelles d'Harmonie Mutuelles traitent plus d'1 million de factures optiques – a vocation à s'étendre à d'autres professions de santé. Dans cette logique, dès aujourd'hui, des réflexions sont menées autour de l'audition et du dentaire.



malakoff médéric



## **Calendrier opérationnel**

La société commune Kalivia, créée à parité par l'Union Harmonie Mutuelles et le groupe Malakoff Médéric lancera un appel d'offres début mars, ouvert à tous les opticiens. Ils pourront répondre sur **le site dédié : [www.kalivia-sante.fr](http://www.kalivia-sante.fr)**.

Les clients de Malakoff Médéric auront accès au réseau Kalivia à partir du 25 mai 2010. Pour Harmonie Mutuelles, l'accès au réseau sera proposé à l'ensemble des adhérents en janvier 2011.

*« La démarche de conventionnement nous permet de répondre aux attentes de nos adhérents et d'innover au service de notre utilité sociale », a déclaré **Guy HERRY, Président d'Harmonie Mutuelles**. « Il s'agit, d'une part, de faciliter, pour nos adhérents, un accès aux soins de qualité dans des conditions économiques satisfaisantes (limitation du « reste à charge » et maîtrise des cotisations); et d'autre part favoriser, à termes, la régulation du marché par la diffusion des pratiques professionnelles mises en œuvre au sein du réseau Kalivia (politique tarifaire, démarche qualité, services).»*

*« Ce partenariat représente une illustration de la stratégie de notre Groupe qui s'est résolument engagé dans la voie de la maîtrise des coûts et des services à valeur ajoutée tels que l'accompagnement et l'orientation dans le système de soins », a souligné **Guillaume SARKOZY, Délégué général du groupe Malakoff Médéric**. « Je suis convaincu que cette démarche, élargie progressivement à d'autres champs que l'optique, nous permettra de faire avancer la question de la qualité et du coût des soins de façon positive et efficace, en partenariat avec les professionnels de santé.»*

### **A propos de Malakoff Médéric**

Malakoff Médéric est le leader de la protection sociale paritaire en France. Groupe paritaire et mutualiste, il exerce deux métiers : la gestion de la retraite complémentaire et l'assurance de personnes (santé, prévoyance, épargne-retraite, dépendance).

Avec 6 500 collaborateurs, son ambition est d'optimiser la protection sociale de ses clients, individuels et entreprises, et de contribuer au bien-être de ses assurés et retraités.

En 2008, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 Mds € dans ses activités d'assurances et a versé 13,3 Mds € d'allocations retraite. Malakoff Médéric est le premier groupe de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (205 000 entreprises clientes, 3,2 millions de cotisants et 2,6 millions de retraités), et le 2<sup>ème</sup> assureur collectif (182 000 entreprises clientes et 3 millions de salariés assurés).

En santé, il compte 2 millions de personnes protégées (1,5 million à titre collectif et 471 000 à titre individuel).

Ses fonds propres (activités assurances de personnes) s'élèvent à 2,9 Mds €.

Site Internet : [www.malakoffmederic.com](http://www.malakoffmederic.com)

### **A propos d'Harmonie Mutuelles**

L'union Harmonie Mutuelles fondée en 2004, par Prévadiès et Harmonie Mutualité, regroupe aujourd'hui également Mutuelle Existence et la MNAM (Mutuelle Nationale Aviation Marine), l'ensemble constitue le 1<sup>er</sup> groupe mutualiste et représente :

- 4 millions de personnes protégées au titre de la complémentaire santé
- 2 milliards d'€ de chiffre d'affaires en 2008 (dont 1,8 milliard de cotisation santé)
- 400 000 personnes assurées gérées au titre du Régime social des indépendants (RSI)
- 32 800 entreprises adhérentes
- 3 850 collaborateurs
- 281 agences sur 60 départements et 19 régions